

The cover features a white background with several large, overlapping geometric shapes. A central red octagon contains the title text. Other shapes include a light green polygon in the top left, a dark teal shape in the top right, and a light blue polygon in the bottom left.

Rapport annuel 2018

future

science & politique

Sommaire

1 – Objectifs du Réseau FUTURE	2
2 – Fonctionnement du Réseau FUTURE	3
3 – Team politique FUTURE	4
4 – Bilan qualitatif: trois priorités en 2018	6
5 – Bilan quantitatif: l'activité du Réseau FUTURE en chiffres	7

1

Objectifs du Réseau FUTURE

Depuis sa fondation en 2001, le Réseau FUTURE entretient un dialogue constant entre les hautes écoles et les institutions de recherche suisses et les acteurs de la politique fédérale (Conseil fédéral, Parlement, Administration fédérale et autres organes politiques de la formation et de la recherche). L'objectif principal du Réseau FUTURE est que la formation, la recherche et l'innovation (FRI) restent des priorités nationales. Par ses activités, le Réseau FUTURE s'engage pour une politique d'investissement stable et durable dans le domaine FRI, ainsi que pour des conditions cadres permettant de préserver le niveau d'excellence des hautes écoles et des institutions de recherche suisses. En échangeant dans le cadre du Réseau FUTURE, les organisations partenaires accomplissent leur mission de coordination autonome, qui est définie dans l'article 40 de la Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI).

Fonctionnement du Réseau FUTURE

ORGANISATIONS PARTENAIRES

Académies suisses
des sciences

Conseil des EPF

Fonds national
suisse

swissuniversities

HAUTES ÉCOLES ET INSTITUTIONS DE RECHERCHE



future
science & politique



TEAM POLITIQUE

2 PBD

11 PDC

8 PLR

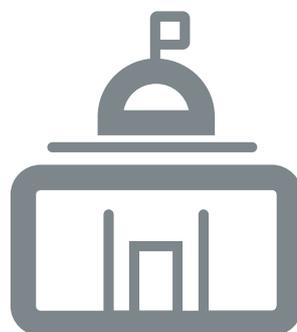
3 PVL

4 Verts

11 PS

4 UDC

PARLEMENT



Le Réseau FUTURE se trouve à l'interface entre la politique et le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (domaine FRI).

— Le Réseau FUTURE est soutenu par des partenaires académiques, qui représentent les hautes écoles et les institutions de recherche suisses – la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses (swissuniversities), le Conseil des écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF), le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) et les Académies suisses des sciences. L'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation Innosuisse est devenue membre invité en 2018, dans le but de rejoindre les organisations partenaires ordinaires du réseau au 1^{er} janvier 2019. Ensemble, ces partenaires académiques constituent le comité qui s'accorde sur les positions communes du Réseau FUTURE.

— Le Réseau FUTURE se compose en outre d'un Team politique, qui réunit environ 40 parlementaires issus de tous les partis et de toutes les régions de la Suisse. Ces conseillères et conseillers nationaux et aux Etats s'engagent notamment dans les commissions parlementaires importantes pour le domaine FRI. Sous la Coupole, les membres du Team politique FUTURE donnent les impulsions aux actions politiques liées au domaine FRI.

— La coordinatrice du Réseau FUTURE, Petra Studer, assure les échanges entre le comité et le Team politique. Elle est soutenue dans ses fonctions par le secrétariat du Réseau FUTURE, géré par l'agence VIRTÛ Public Affairs AG – qui réunit Xavier Pilloud, Matthias Meier et Natacha Owen.

3

Team politique FUTURE

Présidé par le conseiller national Christian Wasserfallen (PLR, BE) depuis juin 2015, le Team politique FUTURE se composait, à la fin de l'année sous revue, des 42 parlementaires suivants:

Bureau du Team politique

Nom, prénom	Groupe	CSEC	CER	CdF	CTT	CAJ	CdG	CIP	CPE	CSSS	CEATE	CPS
Wasserfallen Christian, Cn	PLR											
Frehner Sebastian, Cn	UDC											
Kälin Irène, Cn	Verts											
Maire Jacques-André, Cn	PS											
Quadranti Rosmarie, Cn	PBD											
Riklin Kathy, Cn	PDC											
Weibel Thomas, Cn	PVL											
Bischofberger Ivo, CE	PDC											
Fetz Anita, CE	PS											
Noser Ruedi, CE	PLR											

Conseil national

Nom, prénom	Groupe	CSEC	CER	CdF	CTT	CAJ	CdG	CIP	CPE	CSSS	CEATE	CPS
Aebischer Matthias	PS											
Amaudruz Céline	UDC											
Barazzone Guillaume	PDC											
Bendahan Samuel	PS											
Bulliard-Marbach Christine	PDC											
Carobbio Guscetti Marina	PS											
De Buman Dominique	PDC											
Derder Fathi	PLR											
Eymann Christoph	PLR											
Feller Olivier	PLR											
Glättli Balthasar	Verts											
Gmür-Schönenberger Andrea	PDC											

Suite à la page 5

CSEC: Commission de la science, de l'éducation et de la culture
 CER: Commission de l'économie et des redevances
 CdF: Commission des finances
 CTT: Commission des transports et des télécommunications
 CAJ: Commission des affaires juridiques
 CdG: Commission de gestion

CIP: Commission des institutions politiques
 CPE: Commission de politique extérieure
 CSSS: Commission de la sécurité sociale et de la santé publique
 CEATE: Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

Nom, prénom	Groupe	CSEC	CER	CdF	CTT	CAJ	CdG	CIP	CPE	CSSS	CEATE	CPS
Graf Maya	Verts											
Hadorn Philipp	PS											
Hess Lorenz	PBD											
Kiener Nellen Margret	PS											
Kutter Philipp	PDC											
Marchand-Balet Géraldine	PDC											
Markwalder Christa	PLR											
Moser Tiana Angelina	PVL											
Munz Martina	PS											
Müri Felix	UDC											
Reynard Mathias	PS											
Rime Jean-François	UDC											
Rytz Regula	Verts											
Schneider-Schneiter Elisabeth	PDC											
Schneider Schüttel Ursula	PS											

Conseil des Etats

Nom, prénom	Groupe	CSEC	CER	CdF	CTT	CAJ	CdG	CIP	CPE	CSSS	CEATE	CPS
Abate Fabio	PLR											
Eder Joachim	PLR											
Savary Géraldine	PS											
Seydoux-Christe Anne	PDC											
Vonlanthen Beat	PDC											

Le Team politique du Réseau FUTURE a enregistré quatre admissions et une démission en 2018. En février 2018, la conseillère nationale Irène Kälin (Les Verts, AG) a intégré le bureau du Team politique en tant que représentante du groupe des Verts et membre de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N). Les conseillers nationaux Guillaume Barazzone (PDC, GE) et Philipp Kutter (PDC, ZH) ont rejoint le team durant l'été. En décembre

2018, le Team politique a enregistré l'adhésion de la conseillère nationale Ursula Schneider Schüttel (PS, FR). Chantal Galladé (PS, ZH) a quitté le Conseil national en 2018; elle s'est donc retirée du Team politique du Réseau FUTURE.

Le Réseau FUTURE entretient des contacts réguliers avec le Team politique. Il sensibilise régulièrement d'autres parlementaires intéressés par le domaine FRI, en vue de compléter le team.



«Si une politique est au service
de l'ensemble de la population, c'est
bien la politique de la formation.»

Jacques-André Maire, conseiller national,
éditorial de la newsletter FUTURE,
28.5.2018

Bilan qualitatif: trois priorités en 2018

Le Réseau FUTURE s'est concentré sur plusieurs priorités en 2018. D'une part, les acteurs FRI ont traité de questions de politique financière dans le cadre du budget pour l'année 2019. La planification financière du Conseil fédéral était à nouveau en deçà de ce que le Parlement avait décidé en automne 2016 dans le cadre des arrêtés du Message FRI 2017-2020. Sur le plan international, la votation populaire sur l'initiative «Le droit suisse au lieu de juges étrangers» (initiative pour l'autodétermination) représentait un défi: une acceptation de l'initiative le 25 novembre 2018 aurait entraîné une grande insécurité juridique pour la Suisse en tant que place scientifique et aurait compromis sa participation aux programmes de recherche européens. Enfin, dans le cadre de la révision de la Loi sur le droit d'auteur (LDA), le Parlement s'est penché sur de nouvelles conditions légales visant à faciliter l'utilisation de l'information scientifique à l'ère numérique.

Les chapitres qui suivent présentent les activités du Réseau FUTURE dans ces domaines thématiques centraux qui ont marqué l'année 2018.

Budget 2019

Un compromis entre planification financière et le Message FRI

Durant la session d'hiver 2018, le Conseil national et le Conseil des Etats ont augmenté de 101 millions de francs au total les moyens financiers pour la formation, la recherche et l'innovation dans le cadre du budget pour l'année 2019. Dans son projet de budget, le Conseil fédéral avait prévu des crédits FRI inférieurs de 165 millions de francs par rapport à ce que le Parlement avait décidé dans les arrêtés du Message FRI 2017-2020. Ces coupes budgétaires avaient déjà été prévues en 2017, dans le cadre de la planification financière pour les années 2018, 2019 et 2020. Grâce à des corrections du budget 2019, le Parlement a finalement trouvé un compromis entre le cadre financier du Message FRI et la planification financière du Conseil fédéral. Les décisions constructives du Parlement permettent aux hautes écoles, aux acteurs de l'encouragement de la recherche et de l'innovation, ainsi qu'aux acteurs de la formation professionnelle et de la formation continue, de mettre en œuvre les mesures qu'ils ont prévues pour atteindre les objectifs ambitieux du Message FRI 2017-2020.

Le Parlement a adapté de façon ciblée le projet de budget du Conseil fédéral dans différents domaines d'encouragement. Les moyens financiers attribués au Domaine des EPF ont été augmentés de 30 millions de francs. Les contributions de base aux universités cantonales ont été augmentées de 15 millions de francs et celles aux hautes écoles spécialisées de 11,4 millions de francs. Les deux Chambres ont augmenté de 21,8 millions de francs les moyens financiers alloués au Fonds national suisse par rapport au projet du Conseil fédéral. Les crédits pour la formation professionnelle ont été augmentés de 19 millions de francs au total. Le Parlement a également corrigé le financement des contributions à la formation de 0,8 millions, celui pour la formation continue de 0,2 millions et celui pour les établissements de recherche d'importance nationale de 3 millions de francs.

«Seuls ceux qui investissent
aujourd'hui de manière régulière dans
leurs institutions de formation et leurs
centres de recherche pourront encore
figurer demain à la tête de la
compétition mondiale.»



Mettre en évidence le décalage entre le budget et les arrêtés du Message FRI

Comme l'année précédente, le Réseau FUTURE a très tôt informé les parlementaires de la différence entre la planification pluriannuelle définie dans le cadre du Message FRI 2017-2020 et la planification financière du Conseil fédéral pour l'année 2019. Il a accompagné le processus parlementaire, avec pour objectif de réduire le décalage entre le Message FRI et le budget 2019, et ainsi d'éviter la menace d'une stagnation des investissements dans la place scientifique suisse.

Le Réseau FUTURE a:

- soigné les contacts avec les membres du Team politique et les a informés en amont de la planification financière du Conseil fédéral pour l'année 2019. Au travers des échanges avec les parlementaires, le décalage entre les arrêtés du Message FRI 2017-2020 et les crédits du budget 2019 a été mis en lumière.
- énuméré dans un tableau financier les moyens prévus dans les différents domaines d'encouragement, peu après la publication du projet de budget le 30 août 2018. Avec le soutien des partenaires académiques, le secrétariat a calculé les différences entre le budget 2019 et les arrêtés pour l'année 2019 adoptés par le Parlement dans le cadre du Message 2017-2020.
- préparé une fact-sheet à l'attention des membres du Team politique. Cette dernière faisait état des réductions des moyens financiers dans chacun des domaines d'encouragement par rapport au Message FRI 2017-2020. Dans cette prise de position commune, les organisations partenaires du Réseau FUTURE ont montré à quel point la réduction des crédits compromettrait les objectifs stratégiques du Message FRI 2017-2020.
- informé les membres des Commissions des finances (CdF) des deux Chambres, lesquels ont souhaité proposer des amendements au budget 2019.
- informé les parlementaires de la situation financière du domaine FRI, dans la newsletter FUTURE de la session d'automne 2018.
- présenté, dans la Newsletter FUTURE de la session d'hiver 2018, les propositions minoritaires et majoritaires des Commissions des finances du Conseil national et du Conseil des Etats. La newsletter comprenait également des recommandations de vote pour le budget 2019.
- recherché, dans la perspective des délibérations en séance plénière, des alliés issus de l'économie et des cantons, qui ont informé leurs cercles des divergences entre le Message FRI 2017-2020 et le budget 2019.

Il faut s'attendre à ce que les mesures d'austérité prises par le Conseil fédéral en 2017 pour les trois années suivantes entraînent aussi des décalages entre le budget 2020 et les arrêtés du Message 2017-2020.

«Les dépenses dans la formation et la recherche ne sont pas des dépenses, mais un investissement dans les générations futures; vous savez, celles qui financeront, entre autres, nos retraites. Pensez-vous vraiment qu'il soit judicieux d'être radin dans ce secteur?»

Initiative pour l'autodétermination

Un engagement coordonné

Le 25 novembre 2018, le peuple et les cantons suisses ont clairement refusé, par 66,2% des voix, l'initiative populaire «Le droit suisse au lieu de juges étrangers» (initiative dite pour l'autodétermination). L'objectif de cette initiative était d'inscrire dans la Constitution suisse la primauté du droit suisse sur le droit international. Une acceptation de cet objet aurait contraint la Suisse à dénoncer ou à renégocier de nombreux traités internationaux devenus contraires à la Constitution, dont certains traités bilatéraux avec l'Union européenne. Un oui à l'initiative pour l'autodétermination aurait donc entraîné une grande insécurité juridique, qui aurait aussi touché le pôle FRI suisse. De plus, l'acceptation de l'initiative aurait compromis la poursuite de la participation de la Suisse aux programmes de recherche européens.

Pour ces raisons, de nombreux acteurs des hautes écoles et des organisations d'encouragement de la recherche et de l'innovation ont expliqué, avant la votation du 25 novembre 2018, les conséquences d'une acceptation de cette initiative populaire. Ils se sont notamment exprimés dans les médias, sur les canaux de communication ou les réseaux sociaux de leur institution, ainsi que dans le débat public. Les arguments présentés étaient ceux qui parlaient contre l'initiative pour l'autodétermination du point de vue des acteurs FRI. Le Réseau FUTURE a soutenu ces mesures et joué un rôle de coordination dans l'élaboration des arguments.



Faire entendre les arguments de la formation, de la recherche et de l'innovation

L'engagement des partenaires académiques du Réseau FUTURE dans la campagne contre l'initiative pour l'autodétermination a été précédé de discussions sur la manière dont les acteurs FRI peuvent faire entendre leurs préoccupations dans le débat public. Des rencontres bilatérales et de nombreux ateliers ont permis à la coordinatrice et au responsable du secrétariat du Réseau FUTURE d'accompagner l'échange d'expériences et de bonnes pratiques en matière de communication politique. Le fait que les acteurs FRI fassent entendre leurs arguments dans le débat public sur l'initiative pour l'autodétermination est le fruit de plusieurs années de sensibilisation. En 2018, le Réseau FUTURE a :

- maintenu un échange régulier avec les acteurs FRI sur le contexte politique de l'initiative pour l'autodétermination, et les a tenus informés de l'échéancier de la votation. La coordinatrice et les collaborateurs du secrétariat ont accompagné l'élaboration des arguments et des mesures pour les prises de position publiques. La collaboration au sein du «groupe de travail Issue Management» s'est avérée précieuse. Sur mandat de swissuniversities, le groupe a pour objectif de coordonner la communication sur les questions politiques relatives aux hautes écoles entre différents partenaires FRI.
- publié, début juillet, une opinion de la coordinatrice du Réseau FUTURE dans un newsmail électronique et sur le site internet. Son «point de vue» présentait les dangers que l'initiative pour l'autodétermination faisait planer sur la place scientifique suisse, et invitait les acteurs FRI à s'impliquer activement.

«Il est vital pour l'UNIL et les universités suisses qu'elles puissent se maintenir au sein des réseaux de la recherche scientifique internationale pour rester compétitives et dispenser une formation scientifique de pointe.»

«L'initiative pour l'autodétermination
remettrait en question la sécurité
juridique. Il en irait aussi de la fiabilité
juridique des institutions suisses.
L'insécurité menace la place de
recherche. En cas d'acceptation de
l'initiative pour l'autodétermination
par le peuple suisse, la situation
serait plus difficile pour nous.»

- formulé un argumentaire mettant en évidence l'impact de l'initiative «Le droit suisse au lieu de juges étrangers» sur le pôle FRI suisse. Le document développait les principaux arguments qui montraient que l'acceptation de l'initiative pouvait nuire à la place scientifique.
- coordonné la collaboration avec d'autres acteurs, comme les associations d'étudiants et les partisans de la campagne contre l'initiative pour l'autodétermination, afin de renforcer la mobilisation durant la campagne.
- attiré l'attention sur la votation à venir par une deuxième opinion, fin octobre 2018. Dans un «point de vue», le responsable du secrétariat du Réseau FUTURE rappelait les dommages causés à la place scientifique par l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse en février 2014. Il soulignait ainsi l'importance de l'ancrage international de la science suisse et énonçait la menace que représentait l'initiative pour l'autodétermination dans ce contexte.

Les conditions cadres favorables du pôle FRI suisse continueront à être remises en cause par des initiatives populaires. Les acteurs s'inquiètent dès lors de l'«initiative de limitation», dont l'acceptation entraînerait une résiliation de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes, ainsi que de l'initiative «Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine».

Révision de la LDA

D'importantes avancées pour l'«Open Science»

En 2018, le Parlement s'est penché sur la révision de la Loi sur le droit d'auteur (LDA). Cette révision comprend, entre autres, différentes nouvelles réglementations qui simplifient l'accès à l'information scientifique à l'ère numérique. D'une part, ces nouvelles dispositions lèvent des obstacles pour la science; d'autre part, elles étendent les droits des archives et des bibliothèques à transmettre certains contenus. Les méthodes scientifiques d'exploration de textes et de données («Text and Data Mining») seraient ainsi autorisées à l'avenir. En outre, les archives et les bibliothèques pourraient rendre accessibles dans leurs répertoires les principales informations sur leurs collections. Ces modifications de la LDA suisse sont d'importants pas en direction d'une science ouverte («Open Science»). Le Conseil national a traité la révision de la LDA lors de la session d'hiver 2018 et a approuvé ces nouveautés. Le Conseil des Etats se penchera sur la révision de la loi en 2019.



Un droit inaliénable de deuxième publication dans la mise en œuvre de la stratégie nationale sur l'Open Access

Dans le cadre de la révision de la LDA, les hautes écoles et les institutions de recherche suisses ont identifié une autre nécessité en lien avec la mise en œuvre de la stratégie nationale sur l'Open Access. L'objectif de cette stratégie est que tous les résultats de recherches financées par des fonds publics soient librement accessibles d'ici à 2024. Afin que cet objectif puisse être atteint, les acteurs FRI demandent que les scientifiques puissent exercer le droit à une deuxième publication de leurs travaux après leur publication initiale auprès



«La révision de la LDA offre aussi l'opportunité d'ancrer dans le code des obligations le droit de deuxième publication des recherches financées par des fonds publics.»

Prof. Dr. Matthias Egger,
président du Conseil national de la recherche du FNS,
point de vue, 30.4.2018

d'une maison d'édition. Lors des auditions, les représentantes et représentants de différentes organisations partenaires du Réseau FUTURE ont suggéré aux membres de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture de la Chambre du peuple (CSEC-N) – auteure d'un co-rapport sur le sujet – de faire appliquer, dans le cadre de la révision de la LDA, un droit inaliénable de deuxième publication par une adaptation du code des obligations. L'importance d'un droit de deuxième publication a également été explicitée par écrit à la Commission des affaires juridiques compétente (CAJ-N). Le Conseil national n'a toutefois pas retenu les demandes des acteurs FRI. Le Réseau FUTURE a:

- soutenu le positionnement et la coordination des arguments avec différents acteurs des hautes écoles, de l'encouragement de la recherche et de l'innovation ainsi que des bibliothèques. La coordinatrice et le responsable du secrétariat ont régulièrement tenu les partenaires informés du calendrier de la révision de la LDA.
- préparé, au printemps 2018, une fact-sheet destinée aux membres des commissions responsables (CSEC et CAJ), dans laquelle figuraient le positionnement commun des acteurs FRI sur la révision de la LDA. Le document présentait les différentes nouveautés de la révision de la LDA pertinentes pour la science. En outre, il expliquait la nécessité d'un droit inaliénable de deuxième publication dans le contexte de la stratégie nationale sur l'Open Access.
- soutenu différentes organisations partenaires dans la préparation des auditions et des requêtes adressées aux commissions, au printemps 2018. L'accent était mis sur la coordination des arguments et des positions des organisations invitées.

- informé par divers canaux les membres du Parlement sur la thématique du libre accès et la stratégie nationale sur l'Open Access. Lors des sessions de printemps et d'été 2018, les articles phares de la newsletter FUTURE ont été consacrés à ce thème. En avril, un point de vue du Président du Conseil national de la recherche du FNS a été publié dans le newsmail électronique et sur le site internet. L'article parlait des opportunités que représente l'Open Access dans la révision de la LDA.
- recherché un dialogue direct avec les membres du Team politique FUTURE et d'autres membres de la CSEC-N et de la CAJ-N.

- Aucune requête sur la réglementation du droit de deuxième publication n'a été déposée au sein de la CAJ-N.

Le Conseil des Etats se penchera sur la révision de la LDA en 2019. La mise en œuvre de la stratégie nationale sur l'Open Access et la nécessité d'un droit inaliénable de deuxième publication continueront d'occuper les acteurs FRI ces prochaines années.

Bilan quantitatif: l'activité du Réseau FUTURE en chiffres

Publishing

En plus des documents présentés dans le bilan qualitatif, en 2018, le Réseau FUTURE a rédigé et diffusé les publications suivantes:

- 4 newsletters imprimées de trois pages chacune, comprenant un éditorial, des articles développés sur des thèmes liés au domaine FRI (parfois illustrés par des graphiques) et des brèves.
- 10 newsmails électroniques comprenant une infographie et/ou un point de vue, les actualités du mois et un agenda.
- 4 programmes de session au format électronique, présentant les dates auxquelles les objets parlementaires relatifs au domaine FRI étaient traités par les Chambres fédérales.

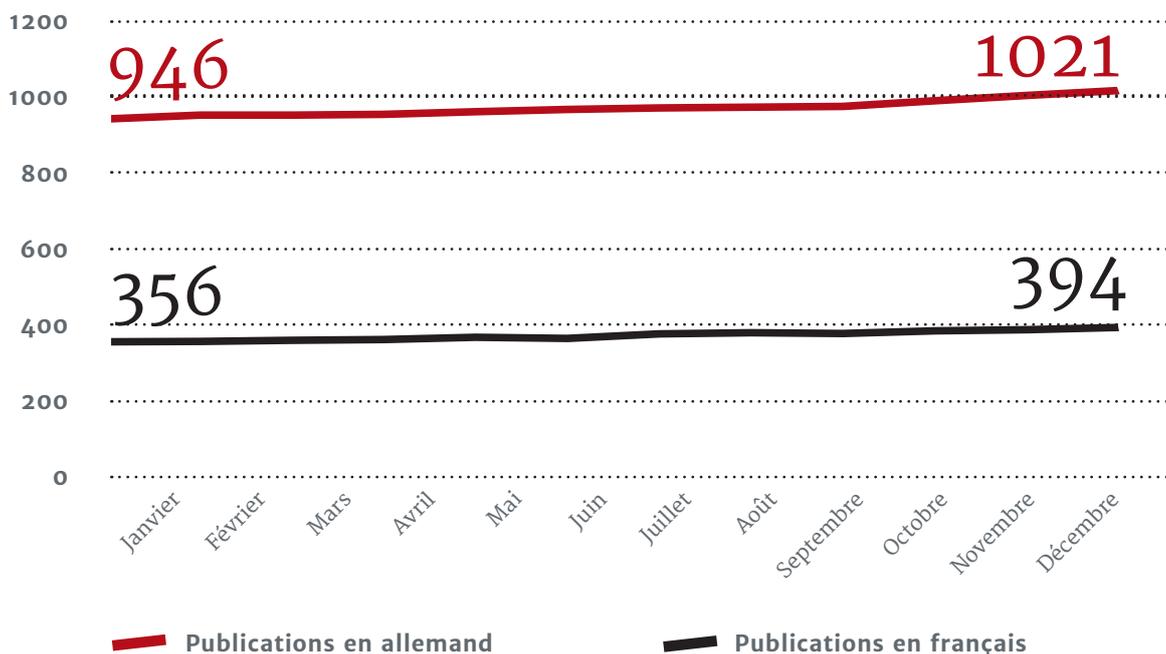
- 4 compte rendus de session au format électronique, résumant la progression des dossiers liés au domaine FRI et offrant un aperçu des nouvelles propositions et de celles auxquelles le Conseil fédéral a répondu.

L'ensemble de ces publications est disponible en langue allemande et en langue française.

Au 31 décembre 2018, 1'415 personnes étaient abonnées aux publications électroniques du Réseau FUTURE – 1'021 aux publications en langue allemande et 394 aux publications en langue française. Le nombre de destinataires est en augmentation.

Le taux d'ouverture unique des publications électroniques du Réseau FUTURE s'élève à 41.5% en moyenne pour l'année 2018. Le taux généralement admis comme satisfaisant est de 30%.

Evolution du nombre d'abonnés aux publications électroniques du Réseau FUTURE en 2018



Monitoring et webpublishing

Le Réseau FUTURE procède à une veille quotidienne des actualités dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation. En 2018, ces actualités ont fait l'objet de 92 news, toutes rédigées en allemand et en français. Ce nombre est similaire à celui enregistré en 2017. Le secrétariat du Réseau FUTURE publie ces actualités en continu sur le site internet du réseau (www.reseau-future.ch). Au cours de l'année 2018, le site internet du Réseau FUTURE a été consulté par environ 3'000 internautes. Ce nombre est inférieur à celui observé en 2017 (environ 5'000 visiteurs différents) et en 2016 (environ 6'000 visiteurs différents). Cette baisse est probablement liée à une plus faible activité du site durant le printemps et l'été 2018, les acteurs FRI étant moins occupés par des sujets brûlants (par rapport à 2016, lorsque le Message FRI était traité au Parlement et que la mise en oeuvre de l'art. 121a Cst menaçait l'association de la Suisse à Horizon 2020). Comme les années précédentes, les internautes consultent en moyenne trois pages du site internet par visite.

Par ailleurs, les dossiers politiques actuels sont compilés dans une liste de monitoring au format Excel, actualisée tous les mois. Disponible sur le site internet du Réseau FUTURE, cette liste offre une vue d'ensemble des objets parlementaires relatifs au Domaine FRI. En 2018, la veille du Réseau FUTURE a notamment porté sur les thématiques suivantes:

- Budget 2019
- Initiative pour l'autodétermination
- Révision de la Loi sur le droit d'auteur (LDA)
- Numérisation
- Loi sur l'analyse génétique humaine (LAGH)
- Diverses interventions de politique financière
- Article relatif aux essais pilotes dans la Loi sur les stupéfiants
- Diverses interventions des Chambres fédérales liées à des demandes dans le domaine FRI

Séances

Au cours de l'année 2018, les membres du comité du Réseau FUTURE se sont réunis lors de 5 séances:

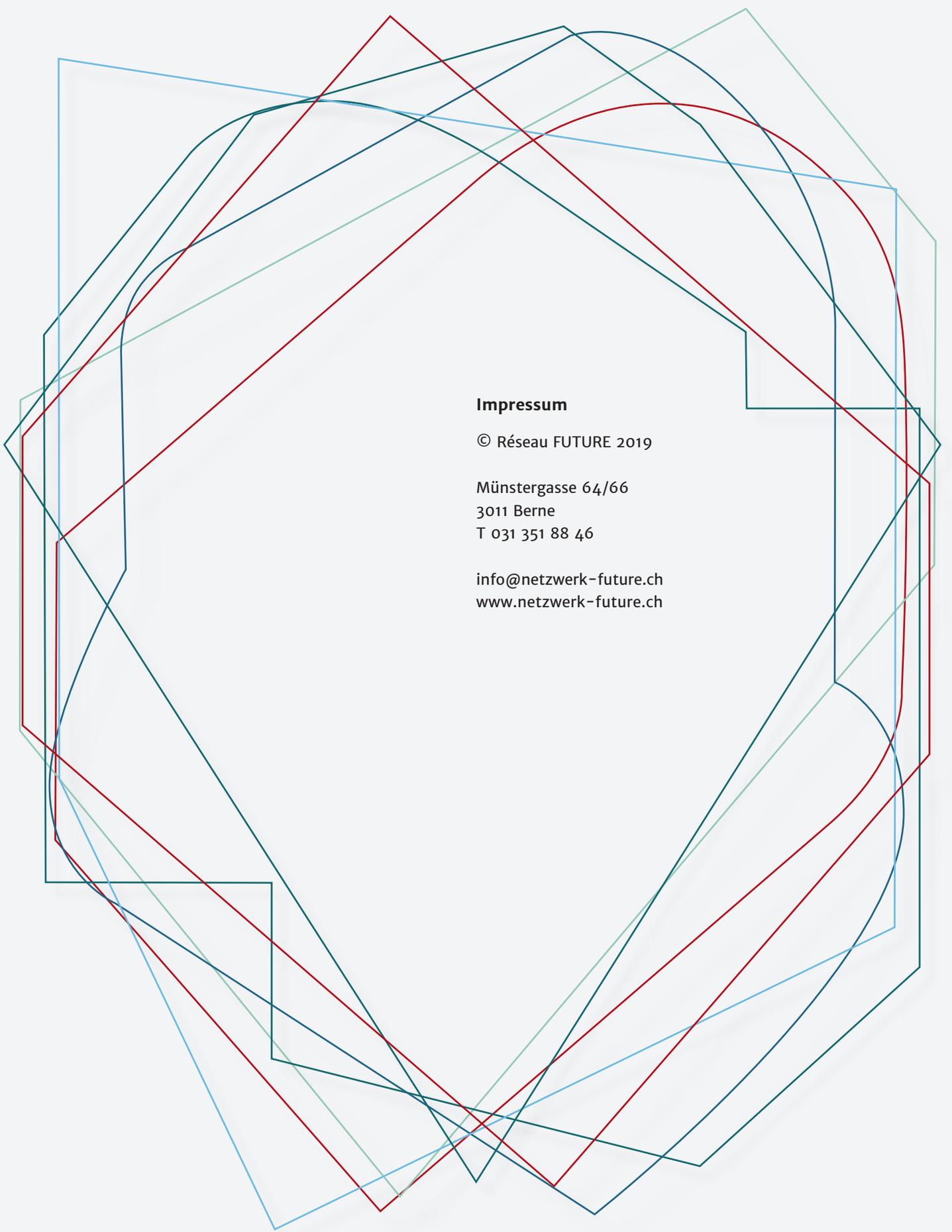
- le 5 mars,
- le 23 mai,
- le 4 juillet,
- le 23 août,
- le 31 octobre.

Le 12 novembre 2018, les membres du comité du Réseau FUTURE ont également échangé avec des représentantes et représentants des organisations de la formation professionnelle et de la formation continue dans le cadre d'une table ronde FRI. L'objectif de cette rencontre était de définir les thèmes communs qui pourraient être présentés au Conseil fédéral dans la perspective du Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021-2024.

En 2018, la coordinatrice et le responsable du secrétariat du Réseau FUTURE ont également échangé avec plusieurs autres acteurs du domaine FRI, ainsi qu'avec des organisations partenaires. Parmi eux figuraient des représentantes et représentants du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et d'autres départements fédéraux, l'Union des étudiant-e-s de Suisse (UNES), des représentantes et représentants cantonaux, des associations économiques et d'autres groupes d'intérêts ainsi que des secrétaires de partis. Par ailleurs, la coordinatrice a soigné un dialogue permanent avec SwissCore et la Mission suisse à Bruxelles (participation à la réunion des délégations à Bruxelles et séances à Berne).

«L'internationalisation dans le domaine FRI est une longue tradition en Suisse. La recette du succès que nous avons appliquée au cours des deux derniers siècles repose, notamment lorsqu'il s'agit de recruter et de garder les meilleurs talents, sur la collaboration avec les autres pays et la participation à la concurrence internationale. En nous tenant à ces deux principes, nous continuerons à œuvrer pour notre prospérité.»

Dr. Mauro Dell'Ambrogio,
Secrétaire d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation,
SEFRI News, 23.7.2018



Impressum

© Réseau FUTURE 2019

Münstergasse 64/66

3011 Berne

T 031 351 88 46

info@netzwerk-future.ch

www.netzwerk-future.ch

future

science & politique